

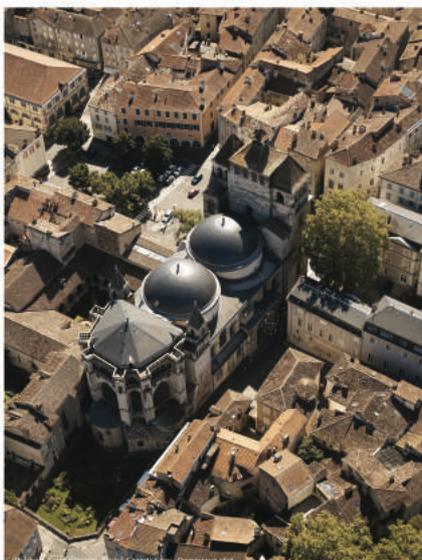
# Le Bien culturel 868 et ses deux composantes cadurciennes face aux enjeux des gestionnaires, entre connaissance, préservation et valorisation

## ATELIER TERRITOIRES

Laure COURGET

Conservatrice en chef du patrimoine –  
Directrice du patrimoine de la ville de CAHORS  
05 65 20 88 91  
[lcourget@mairie-cahors.fr](mailto:lcourget@mairie-cahors.fr)

La cathédrale Saint-Étienne, propriété de l'État, et le pont Valentré, propriété de la Ville : une étroite collaboration entre les gestionnaires est nécessaire à l'élaboration d'une offre touristique cohérente et de qualité



Dans le cas du Bien en série les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » se pose, peut-être avec encore plus d'acuité, la question de la gestion et de la valorisation sur un même espace urbain de deux composantes de première importance tels la cathédrale Saint-Étienne, propriété de l'Etat, et le pont Valentré, propriété de la ville de Cahors.

Dans le registre de la préservation, ces deux monuments, classés au titre des Monuments historiques au XIX<sup>e</sup> siècle, bénéficient déjà d'un périmètre de protection, renforcé pour la Cathédrale par sa situation en Site Patrimonial Remarquable ; cela permet aux deux zones tampons, zones de protection Unesco, de s'inscrire dans un cadre réglementaire national. Lors de l'élaboration du Plan de gestion, sorte de feuille de route, la ville de Cahors a lancé, sous le contrôle et avec le soutien de la Conservation Régionale des Monuments historiques, DRAC Occitanie, une étude de diagnostic sanitaire et programmatique concernant le pont Valentré. À l'issue de ce travail, un programme pluriannuel de travaux pourra être élaboré avec le soutien des partenaires institutionnels.

Un plan de réaménagement des cheminements reliant le pont Valentré à la Cathédrale a connu une première réalisation avec la requalification de l'axe médian reliant les deux monuments via la vaste esplanade des allées Fénélon. Un environnement paysager et un fil d'eau accompagnent désormais les pas des visiteurs. Cet aménagement nommé « trait d'union » est le premier d'une série de tracés est/ouest destinés à relier les deux sites.



Une volonté politique forte a prévalu à l'inscription au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable, en tant qu'espace de projet, la place Chapou, qui se déploie à l'ombre de la Cathédrale avec comme enjeu majeur la remise en valeur de l'édifice religieux.

Ainsi, la mise en place d'une coopération étroite entre les deux gestionnaires est rendue en tous points indispensable. Elle apportera la garantie d'une offre touristique cohérente et de qualité. La valorisation du Bien en série, celle de deux de ses composantes, inscrites au sein d'un territoire riche de sites historiques majeurs, nécessitent la mise en place d'un espace dédié au cœur de la ville ancienne qu'il nous reste à déterminer.

